



AGENCE
Sandrine Sibut
IMMOBILIER ET DÉCORATION

Nos honoraires* TTC sur les transactions de ventes immobilières:

Tarifs en vigueur au 1er décembre 2024

Jusqu'à 100 000 euros : 6 000 euros

De 100 000 à 150 000 euros : 7 000 euros

De 150 000 à 200 000 euros : 8 000 euros

De 200 000 à 250 000 euros : 9 000 euros

De 250 000 à 300 000 euros : 10 000 euros

Au delà de 300 000 euros: 4,5 % du prix de vente sera appliqué.

*honoraires maximums sur les mandats de vente simples ou exclusifs, à la charge soit du vendeur ou de l'acquéreur, selon le choix défini à la signature du mandat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables restent ceux du mandat principal.

TVA applicable de 20%.